



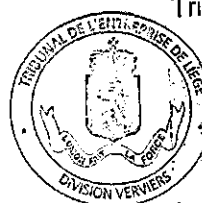
Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réser
au
Monite
belg



19133774



Tribunal de l'entreprise de Liège
Division Verviers

30 SEP. 2019

Greffe Le greffier

N° d'entreprise : 0402.458.344

Dénomination

(en entier) : HENKENS FRERES

(en abrégé) :

Forme juridique : Société Anonyme

Adresse complète du siège : Rue Saint-Martin, 6 à 4841 WELKENRAEDT

Objet de l'acte : Démissions - Pouvoirs**Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 19 septembre 2019**

[...]

2.1. Monsieur le président expose que la présente séance a pour objet :

- Démission d'un membre du comité de direction
- Suppression du comité de direction
- Procuration en vue de la publication aux annexes du Moniteur belge

[...]

3. Délibérations et résolutions :

Le conseil accepte donc la démission de Monsieur Philippe HENKENS en qualité de membre du comité de direction avec effet au 27 juin 2019 et le dispense du préavis d'un an prévu en vertu de la résolution du conseil en date du 24 mai 2005 (MB 20/10/2005).

Deuxième résolution :

Compte tenu de l'entrée en vigueur du Code des sociétés et des associations, lequel ne prévoit plus la possibilité de maintenir un comité de direction dans les sociétés anonymes administrées par un conseil d'administration moniste, et considérant que le comité de direction est actuellement composé des mêmes personnes que le conseil d'administration, à savoir Messieurs Michel Therer, Gérard Struvay et Christian Bonaventure, le conseil estime opportun de supprimer le comité de direction qui avait été créé en vertu de la résolution du 24 mai 2005 (MB 20/10/2005).

La suppression du comité de direction prend effet à compter de ce jour.

Troisième résolution :

Le conseil donne procuration à Monsieur Jean-Michel COLLARD, Expert-Comptable, représentant la société en commandite simple Jean-Michel COLLARD, administrateur délégué de la société anonyme AXIOME ayant ses bureaux Avenue du Parc 40 à 4650 CHAINEUX, aux fins d'accomplir les formalités de dépôt du présent procès-verbal au greffe du Tribunal de l'entreprise compétent et sa publication par extrait aux annexes du Moniteur belge.

Le mandataire est autorisé à effectuer toutes les démarches utiles pour assurer la bonne fin de ces formalités, signer tout document, faire toute déclaration et généralement faire le nécessaire.

[...]

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Jean-Michel COLLARD, expert-comptable, représentant la SCS Jean-Michel COLLARD
Administrateur délégué de la SA AXIOME, mandataire

Déposé en même-temps : Procès-verbal du Conseil d'Administration du 19 septembre 2019

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/10/2019 - Annexes du Moniteur belge